

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES DE LA MAYENNE**

Association
Siège social : 31 Allée du Vieux Saint Louis
53000 LAVAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

670 rue des Grinhrad
53100 Mayenne

Tél : 02 43 30 45 45
Fax : 02 43 04 40 75
E-mail : mayenne@fiteco.com

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES DE LA MAYENNE**

Association
Siège social : 31 Allée du Vieux Saint Louis
53000 LAVAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT- FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES DE LA MAYENNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT- FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES DE LA MAYENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessous ont porté sur la correcte application des règles de coupure des exercices pour les subventions, compte tenu des conventions et des charges correspondantes engagées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mayenne, le 10 juin 2019

FITECO,
Commissaire aux Comptes

Yann LOLON
Associé

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES DE LA MAYENNE**
Association
Siège social : 31 Allée du Vieux Saint Louis
53000 LAVAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

BILAN ACTIF ASSOCIATION

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net N	Net N-1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 206 843,70	1 272 290,62
Terrains	51 524,00		51 524,00	51 524,00
Constructions	1 690 686,03	535 957,15	1 154 728,88	1 218 801,46
Install. techniques, matériel et outils	10 351,47	10 351,47		
Autres immobilisations corporelles	117 534,19	116 943,37	590,82	1 965,16
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations grévées de droit				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			2 436,25	2 366,25
Participations (2)				
Créances rattachées aux participations				
Autres immobilisations financières (2)	2 436,25		2 436,25	2 366,25
TOTAL (I)	1 872 531,94	663 251,99	1 209 279,95	1 274 656,87

STOCKS			2 136,60	2 000,00
Mat. premières et approvisionnements				
En cours production (biens & services)				
Marchandises et produits	2 136,60		2 136,60	2 000,00
CRÉANCES			206 558,87	265 036,46
Usagers et comptes rattachés	137 901,28		137 901,28	102 348,24
Autres créances	59 806,59		59 806,59	151 017,22
Comptes affiliés				
Fournisseurs débiteurs	8 851,00		8 851,00	11 671,00
Valeurs mobilières de placement				20 000,00
Disponibilités	39 071,12		39 071,12	21 384,95
Charges constatées d'avance	6 060,76		6 060,76	6 170,64
TOTAL (II)	253 827,35		253 827,35	314 592,05

COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				

TOTAL GÉNÉRAL	2 126 359,29	663 251,99	1 463 107,30	1 589 248,92
----------------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat



BILAN PASSIF ASSOCIATION

Libellé	Exercice N	Exercice N-1
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES	219 592,00	294 308,54
Fonds associatif sans droit de reprise	354 398,21	354 398,21
Ecart de réévaluation		
Réserve		
Report à nouveau	-60 089,67	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-74 716,54	-60 089,67
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	750 709,63	796 445,43
Fonds associatif avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	750 709,63	796 445,43
Provisions réglementées		
Droit de propriétaires (commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	970 301,63	1 090 753,97

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnements		
Autres ressources		
DETTES	481 016,96	417 477,45
Emprunts & dettes auprès d'établiss. de crédit (a)	204 222,23	215 748,44
Usagers créditeurs	19 406,80	14 745,36
Fournisseurs et comptes rattachés	119 612,12	108 152,54
Dettes fiscales et sociales	106 878,56	39 119,19
Autres dettes	30 897,25	39 711,92
Produits constatés d'avance	11 788,71	81 017,50
TOTAL DETTES ET ASSIMILÉS	492 805,67	498 494,95

TOTAL GÉNÉRAL **1 463 107,30** **1 589 248,92**

(a) Dont découverts bancaires

387,88 212,14
Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATION

Libellé	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	102 793,27	57 743,45
Produit des activités annexes	83 315,34	71 594,76
Rabais, remises et ristournes accordées		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	186 108,61	129 338,21
Production stockée (intermédiaire, en cours, finie)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	412 633,00	387 120,00
Reprises/Amortissements, provisions transferts charges	83 904,48	72 674,59
Autres produits	2 885,50	
Collectes	39 272,59	37 192,00
Cotisations	14 402,01	29 780,81
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)	739 206,19	656 105,61
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats		
Variation de stocks (marchandises)	-136,60	-2 000,00
Autres achats et charges externes	331 341,63	298 178,83
Impôts, taxes, versements assimilés	9 473,91	11 335,00
Rémunération du personnel	218 789,91	179 277,06
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	68 680,98	64 092,47
Autres charges de personnel	40 363,76	28 919,79
Subventions versées par l'organisme	39 675,12	37 811,13
Autres charges de gestion courante	19 202,16	38 012,09
Dotation aux amortissements et provisions	65 446,92	65 230,31
Engagements réalisés par rapport aux ressources affectées		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	792 837,79	720 856,68
1 - RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)	-53 631,60	-64 751,07
QUOTE PART DES RÉSULTATS / OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Déficit (sur opération en commun)		
Excédent (sur opération en commun)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres immobilisations financières	0,66	870,65
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	0,66	870,65
TOTAL DE LA PAGE	-53 630,94	-63 880,42

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATION

Libellé	Exercice N	Exercice N-1
REPORT DE LA PAGE PRÉCÉDENTE	-54 300,73	-66 951,08
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	7 242,69	9 353,57
Différences négatives de change		
Autres charges financières		
Dotation financière aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	7 242,69	9 353,57
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-7 242,03	-8 482,92
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-61 543,42	-76 304,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 143,83	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	45 735,80	69 229,19
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	50 879,63	69 229,19
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	64 052,75	53 014,21
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	64 052,75	53 014,21
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-13 173,12	16 214,98
5 - RÉSULTAT AVANT IS	-74 716,54	-60 089,67
Impôts sur les sociétés		
6 - EXCÉDENT OU DÉFICIT	-74 716,54	-60 089,67
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	39 240,00	
TOTAL DES EMPLOIS	39 240,00	
Bénévolat	39 240,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL DES RESSOURCES	39 240,00	

ANNEXE

Le Commissaire aux Comptes
Pour FINECO
Le chargé du mandat

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les éléments caractéristiques de l'année ayant une incidence comptable ont fait l'objet d'une provision afin de les intégrer en charge.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire sur 15 ans pour étanchéité, ascenseur et agencements intérieurs, 25 ans pour toiture et électricité, 80 ans pour la structure et le gros oeuvre.
- installations techniques matériel et outillage : linéaire de 3 à 10 ans
- mobilier : linéaire entre 5 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 2 et 5 ans
- agencements : linéaire de 5 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire de 3 à 5 ans

2.2.2 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

2.2.3 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix connu. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

2.2.4 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

2.2.5 - Engagement en matière de retraite

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière compte tenu du caractère non significatif.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 870 095,69			1 870 095,69
Immobilisations financières	2 366,25	70,00		2 436,25
TOTAL	1 872 461,94	70,00		1 872 531,94

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	597 805,07	65 446,92		663 251,99
TOTAL	597 805,07	65 446,92		663 251,99

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 203 768,63 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	137 901,28	137 901,28	
Autres	59 806,59	59 806,59	
Groupe			
Charges constatées d'avance	6 060,76	6 060,76	
TOTAL	203 768,63	203 768,63	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés
- Charges constatées d'avance

94 887,06

6 060,76

TOTAL

100 947,82

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2017 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		354 398,21
Résultat de l'exercice précédent (2017)	-60 089,67	
Montant à affecter aux capitaux propres	-60 089,67	
- report à nouveau		-60 089,67
Montant des capitaux propres au 31/12/2018 avant résultat		294 308,54
- résultat de l'exercice		-74 716,54
Montant des capitaux propres au 31/12/2018 après résultat		219 592,00

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 461 059,67 €. Il comprend à hauteur de 204 222,23 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	12 902,24
- à plus d'un an et cinq ans au plus	52 507,13
- à plus de cinq ans	138 812,86

Toutes les autres dettes d'un montant de 256 837,44 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	495,00
- Fournisseurs factures non parvenues	12 339,20
- Personnel charges à payer	67 701,00
- Organismes sociaux charges à payer	27 617,35
- Autres dettes	10 897,25

TOTAL	119 049,80
--------------------	-------------------

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

3.2.4 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 11 788,71 €.

Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Transfert de charges

Remboursements Formations	7 278,86
Asp - Aide poste Emploi Avenir	13 485,85
Asp- Aide poste Embauche Pme	277,78
Indemnités Service Civique	44 254,60
Refacturation Secrétariat	17 451,05
Remboursements divers	1 156,34

TOTAL	83 904,48
--------------------	------------------

3.3.2 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Quote part subvention investissements		45 735,80
Régularisation de comptes	9 730,54	5 143,83
Pénalités	822,21	
Suite jugement conseil des prud hommes	53 500,00	

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	4 800,00
Mission Conseil	

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

3.5 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des emprunts

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat

TABLEAU DES EMPRUNTS

Organisme - Objet Capital - Taux Garantie	Début / Fin Durée Échéance	Solde au 01/01/2018 + Nouveaux Emprunts	Rembourse- ment sur la période	Capital restant dû:				Intérêts hors bilan
				Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
BANQUE POPULAIRE DIVERS 50 000,00 3,50 %	Du 01/02/2014 au 01/02/2033 228 Mois 145,95	20 923,04	-1 072,18	19 850,86	1 110,32	4 850,48	13 890,06	5 320,89
BANQUE POPULAIRE DIVERS 200 000,00 3,50 %	Du 02/02/2014 au 05/06/2032 220 Mois 1 429,77	194 022,84	-10 534,35	183 488,49	10 909,04	47 656,65	124 922,80	46 703,30
250 000,00	TOTAUX	214 945,88	11 606,53	203 339,35	12 019,36	52 507,13	138 812,86	52 024,21

Le Commissaire aux Comptes
Pour FITECO
Le chargé du mandat